FICHE 1 : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

A. Identification de la structure

	MODIFICATIONS ÉVENTUELLES
N° FINESS - STRUCTURE *(numéro à reporter sur les fiches suivantes)*	|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|
N° SIRET	|__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__|
NOM ou RAISON SOCIALE	.....
ADRESSE	.....
TÉLÉPHONE	|__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	.....
CATÉGORIE	|__|__|__|
ANNÉE D'OUVERTURE	|__|__|__|__|

B. Identification de l'entité juridique

N° FINESS - ENTITÉ JURIDIQUE	|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|
NOM ou RAISON SOCIALE	.....
STATUT	|__|__|

C. Personne ayant rempli le questionnaire

NOM .....

PRÉNOM .....

FONCTION .....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE .....

TÉLÉPHONE \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|

FAX \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|

DATE D'ENVOI DU QUESTIONNAIRE À L'ARS (jj/mm/aaaa) \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|

1- INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Pour chaque fiche, les instructions de remplissage sont inscrites sur le côté et/ou sur le rabat (éventuellement recto-verso) de la fiche, veuillez lire attentivement ces instructions.
Remplir un questionnaire par établissement ou service (si besoin d'aide sur cette consigne contacter vos correspondants, voir coordonnées ci-dessous).
Pour une éventuelle demande de fiches supplémentaires, veuillez vous adresser à votre correspondant en agence régionale de santé - ARS (coordonnées ci-dessous).

2- INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DE LA FICHE 1

La fiche 1 est destinée aux établissements et services en faveur des enfants, adolescents et adultes handicapés.
Elle doit permettre l'identification de ces structures au 31-12-2010.
Les zones pré-imprimées (numéro FINESS, numéro SIRET, catégorie, statut…) peuvent être manquantes ou erronées, dans ce cas, veuillez inscrire les modifications dans les zones prévues à cet effet.

3- EN CAS DE DIFFICULTÉ, contacter vos correspondants :

4- RETOUR DES QUESTIONNAIRES

Chaque fiche est imprimée en 3 exemplaires autocopiants :
1 - conserver l'exemplaire de couleur rose
2 - renvoyer les deux autres à l'adresse suivante :

Exemplaire à renvoyer

FICHE 1 : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

A. Identification de la structure

	MODIFICATIONS ÉVENTUELLES
N° FINESS - STRUCTURE *(numéro à reporter sur les fiches suivantes)*	|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|
N° SIRET	|__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__|
NOM ou RAISON SOCIALE	.....
ADRESSE	.....
TÉLÉPHONE	|__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	.....
CATÉGORIE	|__|__|__|
ANNÉE D'OUVERTURE	|__|__|__|__|

B. Identification de l'entité juridique

N° FINESS - ENTITÉ JURIDIQUE	|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|
NOM ou RAISON SOCIALE	.....
STATUT	|__|__|

C. Personne ayant rempli le questionnaire

NOM .....

PRÉNOM .....

FONCTION .....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE .....

TÉLÉPHONE \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|

FAX \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|

DATE D'ENVOI DU QUESTIONNAIRE À L'ARS (jj/mm/aaaa) \|__\|__\| \|__\|__\| \|__\|__\|__\|__\|

1- INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Pour chaque fiche, les instructions de remplissage sont inscrites sur le côté et/ou sur le rabat (éventuellement recto-verso) de la fiche, veuillez lire attentivement ces instructions.
Remplir un questionnaire par établissement ou service (si besoin d'aide sur cette consigne contacter vos correspondants, voir coordonnées ci-dessous).
Pour une éventuelle demande de fiches supplémentaires, veuillez vous adresser à votre correspondant en agence régionale de santé - ARS (coordonnées ci-dessous).

2- INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DE LA FICHE 1

La fiche 1 est destinée aux établissements et services en faveur des enfants, adolescents et adultes handicapés.
Elle doit permettre l'identification de ces structures au 31-12-2010.
Les zones pré-imprimées (numéro FINESS, numéro SIRET, catégorie, statut…) peuvent être manquantes ou erronées, dans ce cas, veuillez inscrire les modifications dans les zones prévues à cet effet.

3- EN CAS DE DIFFICULTÉ, contacter vos correspondants :

4- RETOUR DES QUESTIONNAIRES

Chaque fiche est imprimée en 3 exemplaires autocopiants :
1 - conserver l'exemplaire de couleur rose
2 - renvoyer les deux autres à l'adresse suivante :

Exemplaire à conserver

FICHE 2 : ACTIVITE DE LA STRUCTURE (À L'EXCLUSION DES CMPP ET CAMSP)

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

PARTIE A : OFFRE ET ACTIVITE DE LA STRUCTURE

Il s'agit dans le tableau du cadre A1 de décrire l'offre de l'établissement ou du service selon les unités qui le composent. Une unité correspond à la combinaison d'un mode d'accueil (internat, accueil de jour…), d'une clientèle (déficients intellectuels, moteurs …) et, uniquement pour les structures pour adultes, d'un type d'intervention (activités occupationnelles non médicalisées, aide par le travail …).

Il s'agit de décrire dans quelles conditions et à qui sont théoriquement destinées les places disponibles même si, de manière effective, ces places sont occupées différemment. Le remplissage de ce tableau doit permettre de distinguer la finalité théorique des places de leur utilisation effective. La fiche clientèle permettra de décrire les personnes effectivement accueillies dans chaque unité.
Pour le remplissage de ce tableau se référer aux nomenclatures de modes d'accueil, d'agréments de clientèle et de types d'intervention ainsi qu'aux définitions indiquées sur le rabat de la présente fiche.

Exemple de remplissage des colonnes 1 à 6 :
Un foyer occupationnel dispose de :
➜ *10 places d'internat en théorie destinées à des adultes déficients intellectuels*
➜ *10 places d'accueil de jour en théorie destinées à des déficients psychiques.*

Les 10 places d'internat sont occupées par 8 personnes : 6 sont déficientes intellectuelles et 2 sont déficientes psychiques, et les 10 places d'accueil de jour sont occupées par 9 personnes : 8 sont déficientes psychiques et 1 personne est déficiente intellectuelle.

Cet établissement doit indiquer, dans le cadre A1, deux unités.
La première unité a le mode d'accueil « 1 » (Internat), l'agrément de clientèle « 01 » (déficients intellectuels) et le type d'intervention « 01 » (activités occupationnelles non médicalisées). La capacité installée est de 10 et les effectifs présents sont de 8.
La seconde unité a le mode d'accueil « 4 » (Externat/Accueil de jour), l'agrément de clientèle « 02 » (déficients psychiques) et le type d'intervention « 01 » (activités occupationnelles non médicalisées). La capacité installée est de 10 et les effectifs présents sont de 9.
Et le tableau sera ainsi rempli :

Numéro d'unité	Mode d'accueil	Agrément clientèle	Type d'intervention (structures pour adultes uniquement)	Capacité installée au 31-12-2010	Effectifs présents au 31-12-2010
1	|1|	|0|1|	|0|1|	|__|__|1|0|	|__|__|__|8|
2	|4|	|0|2|	|0|1|	|__|__|1|0|	|__|__|__|9|

La (les) déficience(s) de chaque adulte accueilli dans ce foyer occupationnel seront précisées en fiche 6.

CADRE A1

Numéro d'unité	Mode d'accueil	Agrément clientèle	Type d'intervention (stuctures pour adultes uniquement)	Capacité installée au 31-12-2010	Effectifs présents au 31-12-2010	Journées ou séances réalisées en 2010	Jours d'ouverture en 2010	Entrées en 2010	Sorties en 2010
col. 1	col. 2	col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10
1	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
2	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
3	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
4	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
5	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
6	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

CADRE A2

Nombre total de personnes accueillies dans la structure au 31 décembre 2010
(une personne accueillie dans plusieurs unités à la fois ne sera comptée ici qu'une seule fois) : |__|__|__|__|

PARTIE B : ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES

Ces effectifs sont inclus dans le nombre total de personnes accueillies dans la structure (Partie A2).

Votre structure accueille-t-elle des personnes handicapées vieillissantes âgées de 60 ans ou plus ?

|__| OUI |__| NON ➥ **si oui** → nombre de personnes handicapées vieillissantes accueillies au 31 décembre 2010 ..... |__|__|__|

L'accueil de personnes handicapées vieillissantes âgées de 60 ans ou plus est-il inscrit dans le projet de la structure ?

|__| OUI |__| NON ➥ **si oui** → nombre de places réservées au 31 décembre 2010 ..... |__|__|__|
(*si aucune place réservée, indiquer « 0 »*)

PARTIE C : PERSONNEL EN FONCTION AU 31 DECEMBRE 2010, STAGIAIRES ET BENEVOLES

Effectif du personnel (hors stagiaires et bénévoles) : |__|__|__|__|

Effectif du personnel en ETP (hors stagiaires et bénévoles) : |__|__|__|__|,|__|__|

➥ *Les conditions pour qu'une personne soit considérée comme faisant partie du personnel de la structure sont indiquées en fiche 3.*

De façon générale, en 2010 :

- L'établissement ou le service a-t-il accueilli des stagiaires (rémunérés ou non) ? |__| OUI |__| NON
- Des personnes bénévoles sont-elles intervenues auprès des personnes accueillies ? |__| OUI |__| NON

➥ *Il s'agit de bénévoles participants de manière permanente à l'accompagnement des personnes accueillies, hors membres du conseil d'administration.*

Exemplaire à renvoyer

INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DE LA FICHE 2 - ACTIVITÉ

À lire attentivement

MODE D'ACCUEIL (col. 2)

Code	
1	Internat (complet, de semaine, …)
2	Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)
3	Accueil temporaire
4	Externat / accueil de jour (sans hébergement)
5	Accueil familial
6	Prestation sur le lieu de vie / en milieu ordinaire (domicile, école,…), services inclus *
7	Autre mode d'accueil

Dans la mesure du possible, éviter d'utiliser la modalité "7 - Autre mode d'accueil"
* Pour les unités pour lesquelles le type d'activité est "6 - Prestation sur le lieu de vie / en milieu ordinaire", lire attentivement les précisions apportées dans la définition des "Effectifs présents".

AGREMENT DE CLIENTELE (col. 3)

Code	
01	Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés
02	Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement) avec ou sans troubles associés
03	Déficients intellectuels et déficients psychiques* avec ou sans troubles associés
04	Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés
05	Déficients moteurs avec ou sans troubles associés
06	Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés
07	Déficients visuels avec ou sans troubles associés
08	Déficients auditifs avec ou sans troubles associés
09	Troubles sévères du langage (dysphasie, …)
10	Polyhandicapés
11	Personnes âgées / Personnes handicapées vieillissantes
12	Autre agrément

Dans la mesure du possible, éviter d'utiliser la modalité "12 - Autre agrément"
* Unités accueillant indifféremment des déficients intellectuels et des déficients psychiques

TYPE D'INTERVENTION (col. 4)

Cette variable ne concerne que les structures pour adultes handicapés. Les structures pour enfants handicapés la laisseront à blanc.

Code	
01	Activités occupationnelles non médicalisées (type foyer de vie, service d'accueil de jour …)
02	Aide par le travail (ESAT)
03	Section d'adaptation spécialisée (SAS) ou activités occupationnelles à temps partiel pour travailleurs en ESAT
04	Orientation et formation professionnelle (type CRP ou centre de pré-orientation)
05	Hébergement seul (type foyer d'hébergement éclaté ou regroupé)
06	Accueil médicalisé, type MAS
07	Accueil médicalisé, type FAM
08	Accompagnement médico-social (type SAMSAH)
09	Accompagnement à la vie sociale non médicalisé (type SAVS)
10	Autre type d'intervention

Dans la mesure du possible, éviter d'utiliser la modalité "10 - Autre type d'intervention"

CAPACITE INSTALLEE au 31-12-2010 (col. 5)

Elle correspond à la somme des nombres de places d'accueil disponibles et de places temporairement indisponibles (pour travaux par exemple). Pour les centres de rééducation professionnelle (CRP), il s'agit des capacités d'accueil en formation.

EFFECTIFS PRESENTS au 31-12-2010 (col. 6)

Inclure dans les effectifs présents au 31-12-2010, les personnes temporairement absentes (pour hospitalisation ou vacances par exemple).
Les unités pour lesquelles le mode d'accueil est indiqué comme "6 - Prestation sur le lieu de vie / en milieu ordinaire", inscrire le nombre de personnes en cours de suivi au 31-12-2010, c'est-à-dire celles qui ont bénéficié d'au moins une prestation au cours du mois de décembre 2010.

JOURNEES OU SEANCES REALISEES en 2010 (col. 7)

Nombre de journées pendant lesquelles les places ont été occupées (une place est considérée comme occupée lorsqu'il s'agit de personnes temporairement absentes). Par exemple, si 10 places ont été occupées pendant toute l'année et 2 places pendant 300 jours, indiquer 4 250 journées réalisées (10*365 + 2*300).

JOURS D'OUVERTURE EN 2010 (col. 8)

Nombre de jours où la structure a été ouverte durant l'année 2010.

ENTREES en 2010 (col. 9)

Il s'agit de comptabiliser les premières entrées effectuées au cours de l'année 2010. Si une personne bénéficie de plusieurs prises en charge au cours de l'année 2010, elle ne devra être comptabilisée qu'une seule fois en entrée.

SORTIES en 2010 (col. 10)

Il s'agit de comptabiliser les sorties définitives au cours de l'année 2010. Si une personne bénéficie de plusieurs prises en charge au cours de l'année 2010, elle ne devra être comptabilisée qu'une seule fois en sortie.

FICHE 2 : ACTIVITE DE LA STRUCTURE (À L'EXCLUSION DES CMPP ET CAMSP)

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

PARTIE A : OFFRE ET ACTIVITE DE LA STRUCTURE

Il s'agit dans le tableau du cadre A1 de décrire l'offre de l'établissement ou du service selon les unités qui le composent. Une unité correspond à la combinaison d'un mode d'accueil (internat, accueil de jour…), d'une clientèle (déficients intellectuels, moteurs …) et, uniquement pour les structures pour adultes, d'un type d'intervention (activités occupationnelles non médicalisées, aide par le travail …).

Il s'agit de décrire dans quelles conditions et à qui sont théoriquement destinées les places disponibles même si, de manière effective, ces places sont occupées différemment. Le remplissage de ce tableau doit permettre de distinguer la finalité théorique des places de leur utilisation effective. La fiche clientèle permettra de décrire les personnes effectivement accueillies dans chaque unité.
Pour le remplissage de ce tableau se référer aux nomenclatures de modes d'accueil, d'agréments de clientèle et de types d'intervention ainsi qu'aux définitions indiquées sur le rabat de la présente fiche.

Exemple de remplissage des colonnes 1 à 6 :
Un foyer occupationnel dispose de :
➜ *10 places d'internat en théorie destinées à des adultes déficients intellectuels*
➜ *10 places d'accueil de jour en théorie destinées à des déficients psychiques.*

Les 10 places d'internat sont occupées par 8 personnes : 6 sont déficientes intellectuelles et 2 sont déficientes psychiques, et les 10 places d'accueil de jour sont occupées par 9 personnes : 8 sont déficientes psychiques et 1 personne est déficiente intellectuelle.

Cet établissement doit indiquer, dans le cadre A1, deux unités.
La première unité a le mode d'accueil « 1 » (Internat), l'agrément de clientèle « 01 » (déficients intellectuels) et le type d'intervention « 01 » (activités occupationnelles non médicalisées). La capacité installée est de 10 et les effectifs présents sont de 8.
La seconde unité a le mode d'accueil « 4 » (Externat/Accueil de jour), l'agrément de clientèle « 02 » (déficients psychiques) et le type d'intervention « 01 » (activités occupationnelles non médicalisées). La capacité installée est de 10 et les effectifs présents sont de 9.
Et le tableau sera ainsi rempli :

Numéro d'unité	Mode d'accueil	Agrément clientèle	Type d'intervention (structures pour adultes uniquement)	Capacité installée au 31-12-2010	Effectifs présents au 31-12-2010
1	|1|	|0|1|	|0|1|	|__|__|1|0|	|__|__|__|8|
2	|4|	|0|2|	|0|1|	|__|__|1|0|	|__|__|__|9|

La (les) déficience(s) de chaque adulte accueilli dans ce foyer occupationnel seront précisées en fiche 6.

CADRE A1

Numéro d'unité	Mode d'accueil	Agrément clientèle	Type d'intervention (stuctures pour adultes uniquement)	Capacité installée au 31-12-2010	Effectifs présents au 31-12-2010	Journées ou séances réalisées en 2010	Jours d'ouverture en 2010	Entrées en 2010	Sorties en 2010
col. 1	col. 2	col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10
1	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
2	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
3	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
4	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
5	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
6	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

CADRE A2

Nombre total de personnes accueillies dans la structure au 31 décembre 2010
(une personne accueillie dans plusieurs unités à la fois ne sera comptée ici qu'une seule fois) : |__|__|__|__|

PARTIE B : ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES

Ces effectifs sont inclus dans le nombre total de personnes accueillies dans la structure (Partie A2).

Votre structure accueille-t-elle des personnes handicapées vieillissantes âgées de 60 ans ou plus ?

|__| OUI |__| NON ➥ **si oui** → nombre de personnes handicapées vieillissantes accueillies au 31 décembre 2010 ..... |__|__|__|

L'accueil de personnes handicapées vieillissantes âgées de 60 ans ou plus est-il inscrit dans le projet de la structure ?

|__| OUI |__| NON ➥ **si oui** → nombre de places réservées au 31 décembre 2010 ..... |__|__|__|
(*si aucune place réservée, indiquer « 0 »*)

PARTIE C : PERSONNEL EN FONCTION AU 31 DECEMBRE 2010, STAGIAIRES ET BENEVOLES

Effectif du personnel (hors stagiaires et bénévoles) : |__|__|__|__|

Effectif du personnel en ETP (hors stagiaires et bénévoles) : |__|__|__|__|,|__|__|

➥ *Les conditions pour qu'une personne soit considérée comme faisant partie du personnel de la structure sont indiquées en fiche 3.*

De façon générale, en 2010 :

- L'établissement ou le service a-t-il accueilli des stagiaires (rémunérés ou non) ? |__| OUI |__| NON
- Des personnes bénévoles sont-elles intervenues auprès des personnes accueillies ? |__| OUI |__| NON

➥ *Il s'agit de bénévoles participants de manière permanente à l'accompagnement des personnes accueillies, hors membres du conseil d'administration.*

Exemplaire à conserver

INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DE LA FICHE 2 - ACTIVITÉ

À lire attentivement

MODE D'ACCUEIL (col. 2)

Code	
1	Internat (complet, de semaine, …)
2	Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)
3	Accueil temporaire
4	Externat / accueil de jour (sans hébergement)
5	Accueil familial
6	Prestation sur le lieu de vie / en milieu ordinaire (domicile, école,…), services inclus *
7	Autre mode d'accueil

Dans la mesure du possible, éviter d'utiliser la modalité "7 - Autre mode d'accueil"
* Pour les unités pour lesquelles le type d'activité est "6 - Prestation sur le lieu de vie / en milieu ordinaire", lire attentivement les précisions apportées dans la définition des "Effectifs présents".

AGREMENT DE CLIENTELE (col. 3)

Code	
01	Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés
02	Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement) avec ou sans troubles associés
03	Déficients intellectuels et déficients psychiques* avec ou sans troubles associés
04	Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés
05	Déficients moteurs avec ou sans troubles associés
06	Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés
07	Déficients visuels avec ou sans troubles associés
08	Déficients auditifs avec ou sans troubles associés
09	Troubles sévères du langage (dysphasie, …)
10	Polyhandicapés
11	Personnes âgées / Personnes handicapées vieillissantes
12	Autre agrément

Dans la mesure du possible, éviter d'utiliser la modalité "12 - Autre agrément"
* Unités accueillant indifféremment des déficients intellectuels et des déficients psychiques

TYPE D'INTERVENTION (col. 4)

Cette variable ne concerne que les structures pour adultes handicapés. Les structures pour enfants handicapés la laisseront à blanc.

Code	
01	Activités occupationnelles non médicalisées (type foyer de vie, service d'accueil de jour …)
02	Aide par le travail (ESAT)
03	Section d'adaptation spécialisée (SAS) ou activités occupationnelles à temps partiel pour travailleurs en ESAT
04	Orientation et formation professionnelle (type CRP ou centre de pré-orientation)
05	Hébergement seul (type foyer d'hébergement éclaté ou regroupé)
06	Accueil médicalisé, type MAS
07	Accueil médicalisé, type FAM
08	Accompagnement médico-social (type SAMSAH)
09	Accompagnement à la vie sociale non médicalisé (type SAVS)
10	Autre type d'intervention

Dans la mesure du possible, éviter d'utiliser la modalité "10 - Autre type d'intervention"

CAPACITE INSTALLEE au 31-12-2010 (col. 5)

Elle correspond à la somme des nombres de places d'accueil disponibles et de places temporairement indisponibles (pour travaux par exemple). Pour les centres de rééducation professionnelle (CRP), il s'agit des capacités d'accueil en formation.

EFFECTIFS PRESENTS au 31-12-2010 (col. 6)

Inclure dans les effectifs présents au 31-12-2010, les personnes temporairement absentes (pour hospitalisation ou vacances par exemple).
Les unités pour lesquelles le mode d'accueil est indiqué comme "6 - Prestation sur le lieu de vie / en milieu ordinaire", inscrire le nombre de personnes en cours de suivi au 31-12-2010, c'est-à-dire celles qui ont bénéficié d'au moins une prestation au cours du mois de décembre 2010.

JOURNEES OU SEANCES REALISEES en 2010 (col. 7)

Nombre de journées pendant lesquelles les places ont été occupées (une place est considérée comme occupée lorsqu'il s'agit de personnes temporairement absentes). Par exemple, si 10 places ont été occupées pendant toute l'année et 2 places pendant 300 jours, indiquer 4 250 journées réalisées (10*365 + 2*300).

JOURS D'OUVERTURE EN 2010 (col. 8)

Nombre de jours où la structure a été ouverte durant l'année 2010.

ENTREES en 2010 (col. 9)

Il s'agit de comptabiliser les premières entrées effectuées au cours de l'année 2010. Si une personne bénéficie de plusieurs prises en charge au cours de l'année 2010, elle ne devra être comptabilisée qu'une seule fois en entrée.

SORTIES en 2010 (col. 10)

Il s'agit de comptabiliser les sorties définitives au cours de l'année 2010. Si une personne bénéficie de plusieurs prises en charge au cours de l'année 2010, elle ne devra être comptabilisée qu'une seule fois en sortie.

FICHE 2B : ACTIVITÉ EN 2010 DES CENTRES MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUES (CMPP) ET DES CENTRES D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

PARTIE A : Activité du CMPP ou du CAMSP en 2010

Nombre de jours d'ouverture en 2010 : |__|__|__|
File active en 2010 (Nombre d'enfants reçus au moins une fois en 2010) : |__|__|__|__|
Nombre d'enfants reçus pour la toute première fois en 2010 : |__|__|__|__|
Nombre de séances* programmées en 2010 : |__|__|__|__|
Nombre de séances* réalisées en 2010 : |__|__|__|__|
** Pour les CMPP, y compris les non facturables*

PARTIE B : Liste d'attente du CMPP ou du CAMSP en 2010

Nombre de premiers contacts pris en 2010 : |__|__|__|__|
dont : Nombre de premiers contacts ayant abouti à une première consultation en 2010 : |__|__|__|__|
Nombre de premiers contacts en attente de première consultation au 31 décembre 2010 : |__|__|__|__|
Délai moyen (en mois) d'attente entre le premier contact et la première consultation en 2010 : |__|__|,|__|
Nombre d'enfants en attente de suivi au 31 décembre 2010 : |__|__|__|__|
Délai moyen (en mois) d'attente entre la première consultation et le début du suivi en 2010 : |__|__|,|__|

PARTIE C : Enfants reçus au moins une fois par le CMPP ou le CAMSP au cours de l'année 2010

Répartition par âge et par sexe des enfants reçus au moins une fois en 2010 :

	Classes d'âges	Masculin	Féminin
Pour les CAMSP	Moins d'un an	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	1 an	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	2 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	3 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	4 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	5 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	6 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	7 ans et plus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Pour les CMPP	de 0 à 3 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	de 4 à 6 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	de 7 à 11 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	de 12 à 15 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	de 16 à 18 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	plus de 18 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Ensemble des enfants (tous âges)		|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Nombre d'enfants ayant un dossier MDPH : |__|__|__|__|

Origine géographique des enfants :

Nombre d'enfants originaires :
du département d'implantation du centre : |__|__|__|__|
d'un département limitrophe : |__|__|__|__|
d'un autre département : |__|__|__|__|
Origine inconnue : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants originaires :
de la commune d'implantation du centre : |__|__|__|__|
d'une commune limitrophe : |__|__|__|__|
d'une commune non limitrophe : |__|__|__|__|
Origine inconnue : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants orientés vers le centre par :

l'Education Nationale :	|__|__|__|__|	un service social :	|__|__|__|__|
un praticien libéral :	|__|__|__|__|	un CMPP :	|__|__|__|__|
un centre de soins :	|__|__|__|__|	un CAMSP :	|__|__|__|__|
accès direct (parents, amis, voisins …) :	|__|__|__|__|	un CMP :	|__|__|__|__|
la crèche :	|__|__|__|__|	un hôpital :	|__|__|__|__|
la PMI :	|__|__|__|__|	autre :	|__|__|__|__|

Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) : |__|__|__|__|
Nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge de transport (par l'assurance maladie) : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants scolarisés en 2010 dans :
➜ une unité d'enseignement dans un établissement médico-social : |__|__|__|__|
➜ une unité d'enseignement située dans un établissement scolaire : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire à temps partiel :
entre une 1/2 journée et 1 journée par semaine (scolarisation individuelle) : |__|__|__|__|
entre 1 journée et demi et 3 journées et demi par semaine (scolarisation individuelle) : |__|__|__|__|

➜ un établissement scolaire à temps complet (scolarisation individuelle) : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire en Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire dans une Unité pédagogique d'intégration (UPI) : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire, Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire en Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : |__|__|__|__|
➜ Autre scolarisation : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants de 0 à 3 ans accueillis dans une structure petite enfance (crèche, halte-garderie, ...) en 2010 : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants de 4 ans et plus non scolarisés en 2010 : |__|__|__|__|

PARTIE D : Enfants sortis au cours de l'année 2010

Nombre d'enfants réorientés à la sortie vers :

➜ un (autre) CMPP ou CMP : |__|__|__|__|
➜ un SESSAD : |__|__|__|__|
➜ un suivi libéral : |__|__|__|__|
➜ un suivi PMI : |__|__|__|__|

➜ un (autre) CAMSP : |__|__|__|__|
➜ un établissement médico-social : |__|__|__|__|
➜ un hôpital de jour : |__|__|__|__|
➜ un (autre) secteur sanitaire : |__|__|__|__|

➜ Pas de réorientation nécessaire / famille : |__|__|__|__|
➜ Autre orientation : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants sortis en 2010 : |__|__|__|__|
dont :
avec accord de la famille : |__|__|__|__|

Exemplaire à renvoyer

INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DE LA FICHE 2B ACTIVITÉ DES CMPP ET DES CAMSP

À lire attentivement

PARTIE A

Nombre de jours d'ouverture en 2010 :
Indiquer le nombre de jours où le centre a été ouvert en 2010 qu'il ait ou non reçu des enfants.

File active en 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants **différents** reçus au moins une fois au cours de l'année 2010.

Nombre d'enfants reçus la première fois en 2010 :
Indiquer uniquement les enfants effectivement reçus par le centre en 2010 pour la première fois. Les enfants en attente de rendez vous ne doivent pas être comptabilisés.

Nombre de séances programmées en 2010 :
Indiquer le nombre de séances fixées en 2010, qu'elles aient été honorées ou pas par les patients (pour les CMPP, sont compris les non-facturables : double prise en charge le même jour, gratuité …).

Nombre de séances réalisées en 2010 :
Indiquer le nombre de séances fixées en 2010, auxquelles les patients se sont effectivement rendus (pour les CMPP, sont compris les non-facturables : double prise en charge le même jour, gratuité …).

PARTIE B

Nombre de premiers contacts pris en 2010 :
Indiquer le nombre de premiers contacts pris au cours de l'année 2010 (téléphoniques, demandes écrites, sur place…) y compris les premiers contacts n'ayant pas donné de suite. Dans le cas où l'ensemble des premiers contacts n'est pas dénombré, laisser à blanc.

Nombre de premiers contacts en attente de première consultation au 31 décembre 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants mis en liste d'attente après le premier contact et non encore reçus, même si le premier rendez-vous a été donné.

Nombre d'enfants en attente de suivi au 31 décembre 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants en attente de suivi ou de traitement après bilans et synthèse.

Délai moyen d'attente (en mois) entre la première consultation et le début du suivi en 2010 :
Coder "0" si la première consultation correspond au début du suivi ou du traitement.

PARTIE C

Répartition par âge et par sexe des enfants reçus au moins une fois en 2010 :
L'âge est celui atteint au cours de l'année 2010.

Nombre d'enfants scolarisés en 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants inscrits dans une scolarité en 2010 y compris les enfants en interruption de scolarité.

Nombre d'enfants de 4 ans et plus non scolarisés en 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants non inscrits dans une scolarité en 2010.

Nombre d'enfants orientés vers le centre par :
Il s'agit des orientations préconisées par des professionnels, ou à l'initiative personnelle de la famille ou encore suite à des conseils donnés par des proches ou l'entourage.

PARTIE D

Nombre d'enfants réorientés à la sortie vers :
Il s'agit des réorientations préconisées par le centre pour les enfants ayant quitté le CAMSP ou le CMPP au cours de l'année 2010.

FICHE 2B : ACTIVITÉ EN 2010 DES CENTRES MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUES (CMPP) ET DES CENTRES D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

PARTIE A : Activité du CMPP ou du CAMSP en 2010

Nombre de jours d'ouverture en 2010 : |__|__|__|
File active en 2010 (Nombre d'enfants reçus au moins une fois en 2010) : |__|__|__|__|
Nombre d'enfants reçus pour la toute première fois en 2010 : |__|__|__|__|
Nombre de séances* programmées en 2010 : |__|__|__|__|
Nombre de séances* réalisées en 2010 : |__|__|__|__|
** Pour les CMPP, y compris les non facturables*

PARTIE B : Liste d'attente du CMPP ou du CAMSP en 2010

Nombre de premiers contacts pris en 2010 : |__|__|__|__|
dont : Nombre de premiers contacts ayant abouti à une première consultation en 2010 : |__|__|__|__|
Nombre de premiers contacts en attente de première consultation au 31 décembre 2010 : |__|__|__|__|
Délai moyen (en mois) d'attente entre le premier contact et la première consultation en 2010 : |__|__|,|__|
Nombre d'enfants en attente de suivi au 31 décembre 2010 : |__|__|__|__|
Délai moyen (en mois) d'attente entre la première consultation et le début du suivi en 2010 : |__|__|,|__|

PARTIE C : Enfants reçus au moins une fois par le CMPP ou le CAMSP au cours de l'année 2010

Répartition par âge et par sexe des enfants reçus au moins une fois en 2010 :

	Classes d'âges	Masculin	Féminin
Pour les CAMSP	Moins d'un an	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	1 an	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	2 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	3 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	4 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	5 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	6 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	7 ans et plus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Pour les CMPP	de 0 à 3 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	de 4 à 6 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	de 7 à 11 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	de 12 à 15 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	de 16 à 18 ans inclus	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	plus de 18 ans	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Ensemble des enfants (tous âges)		|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Nombre d'enfants ayant un dossier MDPH : |__|__|__|__|

Origine géographique des enfants :

Nombre d'enfants originaires :
du département d'implantation du centre : |__|__|__|__|
d'un département limitrophe : |__|__|__|__|
d'un autre département : |__|__|__|__|
Origine inconnue : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants originaires :
de la commune d'implantation du centre : |__|__|__|__|
d'une commune limitrophe : |__|__|__|__|
d'une commune non limitrophe : |__|__|__|__|
Origine inconnue : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants orientés vers le centre par :

l'Education Nationale :	|__|__|__|__|	un service social :	|__|__|__|__|
un praticien libéral :	|__|__|__|__|	un CMPP :	|__|__|__|__|
un centre de soins :	|__|__|__|__|	un CAMSP :	|__|__|__|__|
accès direct (parents, amis, voisins …) :	|__|__|__|__|	un CMP :	|__|__|__|__|
la crèche :	|__|__|__|__|	un hôpital :	|__|__|__|__|
la PMI :	|__|__|__|__|	autre :	|__|__|__|__|

Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) : |__|__|__|__|
Nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge de transport (par l'assurance maladie) : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants scolarisés en 2010 dans :
➜ une unité d'enseignement dans un établissement médico-social : |__|__|__|__|
➜ une unité d'enseignement située dans un établissement scolaire : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire à temps partiel :
entre une 1/2 journée et 1 journée par semaine (scolarisation individuelle) : |__|__|__|__|
entre 1 journée et demi et 3 journées et demi par semaine (scolarisation individuelle) : |__|__|__|__|

➜ un établissement scolaire à temps complet (scolarisation individuelle) : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire en Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire dans une Unité pédagogique d'intégration (UPI) : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire, Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : |__|__|__|__|
➜ un établissement scolaire en Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : |__|__|__|__|
➜ Autre scolarisation : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants de 0 à 3 ans accueillis dans une structure petite enfance (crèche, halte-garderie, ...) en 2010 : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants de 4 ans et plus non scolarisés en 2010 : |__|__|__|__|

PARTIE D : Enfants sortis au cours de l'année 2010

Nombre d'enfants réorientés à la sortie vers :

➜ un (autre) CMPP ou CMP : |__|__|__|__|
➜ un SESSAD : |__|__|__|__|
➜ un suivi libéral : |__|__|__|__|
➜ un suivi PMI : |__|__|__|__|

➜ un (autre) CAMSP : |__|__|__|__|
➜ un établissement médico-social : |__|__|__|__|
➜ un hôpital de jour : |__|__|__|__|
➜ un (autre) secteur sanitaire : |__|__|__|__|

➜ Pas de réorientation nécessaire / famille : |__|__|__|__|
➜ Autre orientation : |__|__|__|__|

Nombre d'enfants sortis en 2010 : |__|__|__|__|
dont :
avec accord de la famille : |__|__|__|__|

Exemplaire à conserver

INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DE LA FICHE 2B ACTIVITÉ DES CMPP ET DES CAMSP

À lire attentivement

PARTIE A

Nombre de jours d'ouverture en 2010 :
Indiquer le nombre de jours où le centre a été ouvert en 2010 qu'il ait ou non reçu des enfants.

File active en 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants **différents** reçus au moins une fois au cours de l'année 2010.

Nombre d'enfants reçus la première fois en 2010 :
Indiquer uniquement les enfants effectivement reçus par le centre en 2010 pour la première fois. Les enfants en attente de rendez vous ne doivent pas être comptabilisés.

Nombre de séances programmées en 2010 :
Indiquer le nombre de séances fixées en 2010, qu'elles aient été honorées ou pas par les patients (pour les CMPP, sont compris les non-facturables : double prise en charge le même jour, gratuité …).

Nombre de séances réalisées en 2010 :
Indiquer le nombre de séances fixées en 2010, auxquelles les patients se sont effectivement rendus (pour les CMPP, sont compris les non-facturables : double prise en charge le même jour, gratuité …).

PARTIE B

Nombre de premiers contacts pris en 2010 :
Indiquer le nombre de premiers contacts pris au cours de l'année 2010 (téléphoniques, demandes écrites, sur place…) y compris les premiers contacts n'ayant pas donné de suite. Dans le cas où l'ensemble des premiers contacts n'est pas dénombré, laisser à blanc.

Nombre de premiers contacts en attente de première consultation au 31 décembre 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants mis en liste d'attente après le premier contact et non encore reçus, même si le premier rendez-vous a été donné.

Nombre d'enfants en attente de suivi au 31 décembre 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants en attente de suivi ou de traitement après bilans et synthèse.

Délai moyen d'attente (en mois) entre la première consultation et le début du suivi en 2010 :
Coder "0" si la première consultation correspond au début du suivi ou du traitement.

PARTIE C

Répartition par âge et par sexe des enfants reçus au moins une fois en 2010 :
L'âge est celui atteint au cours de l'année 2010.

Nombre d'enfants scolarisés en 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants inscrits dans une scolarité en 2010 y compris les enfants en interruption de scolarité.

Nombre d'enfants de 4 ans et plus non scolarisés en 2010 :
Indiquer le nombre d'enfants non inscrits dans une scolarité en 2010.

Nombre d'enfants orientés vers le centre par :
Il s'agit des orientations préconisées par des professionnels, ou à l'initiative personnelle de la famille ou encore suite à des conseils donnés par des proches ou l'entourage.

PARTIE D

Nombre d'enfants réorientés à la sortie vers :
Il s'agit des réorientations préconisées par le centre pour les enfants ayant quitté le CAMSP ou le CMPP au cours de l'année 2010.

FICHE 3
PERSONNEL EN FONCTION
DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 3 a pour but de décrire le personnel en fonction dans la structure au 31 décembre 2010.
Utiliser plusieurs fiches 3 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir fiche 1, cadre 3).

Inclure :
- ➜ le personnel en congé ou en disponibilité depuis moins de 6 mois au 31-12-2010
- ➜ les congréganistes non salariés
- ➜ le personnel mis à disposition (y compris le personnel enseignant de l'Éducation nationale)
- ➜ le personnel remplaçant les titulaires en congés ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus au 31-12-2010 (intérimaires inclus)

Exclure :
- ➜ les personnes suivies ou accueillies par le service ou l'établissement, même si elles y exercent une activité professionnelle en relation avec le fonctionnement de l'établissement ou du service
- ➜ le personnel en congés ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus au 31-12-2010
- ➜ le personnel à la charge de la clientèle (médecins ou personnels paramédicaux libéraux rendant visite à leurs clients et payés directement par eux)
- ➜ le personnel des sociétés de sous-traitance
- ➜ les personnels bénévoles
- ➜ le personnel remplaçant les titulaires en congés depuis moins de 6 mois
- ➜ les stagiaires rémunérés ou non (à l'exception des candidats-élèves qui doivent être décrits dans le personnel).

Équivalent temps plein (col. 4)

Il s'agit de reporter le temps de travail hebdomadaire de la personne dans l'établissement ou le service au temps de travail statutaire.
Exemples :
- ➜ *pour un éducateur spécialisé à mi-temps dans l'établissement, inscrire « 412 » en colonne 8 et « 0,50 » en colonne 4,*
- ➜ *pour un psychologue à la vacation exerçant 3 heures par semaine dans l'établissement, inscrire « 601 » en colonne 8 et « 0,09 » (3/35 = 0,09) en colonne 4,*
- ➜ *pour une personne exerçant au sein de la même structure 3/4 de son temps la fonction de directeur et 1/4 de son temps la fonction d'éducateur spécialisé, inscrire « 101 » en colonne 8 et « 1,00 » en colonne 4,*
- ➜ *enfin, si un animateur exerce à mi-temps dans l'établissement et à mi-temps dans un autre établissement, inscrire « 424 » en colonne 8 et « 0,50 » en colonne 4. L'autre établissement devra faire de même s'il est concerné par l'enquête.*

Statut ou type de contrat (col. 6)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Fonction publique ou convention (col. 7)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Fonction principale exercée (col. 8)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Diplôme ou corps statutaire (col. 9)

est le diplôme correspondant à la fonction occupée déclarée. A renseigner uniquement si la fonction principale exercée est la suivante : directeur (code 101), chef de service éducatif (code 308), enseignant (codes 401 à 406), éducateur spécialisé (code 412), moniteur éducateur (code 413), éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants (code 414), aide médico-psychologique (code 415), animateur social (code 424). Pour les fonctions non concernées, laisser à blanc.
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Région d'obtention du diplôme (col. 11)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Equivalent temps plein	Année de prise de fonction dans la structure	Statut ou type de contrat	Fonction publique ou convention	Fonction principale exercée	ATTENTION. A remplir uniquement si fonction = 101, 308, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 412, 413, 414, 415, 424		
								Diplôme ou corps statutaire	Année d'obtention du diplôme	Région d'obtention du diplôme
col. 1	col. 2	col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11
|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|,|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|

FICHE 3
PERSONNEL EN FONCTION
DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 3 a pour but de décrire le personnel en fonction dans la structure au 31 décembre 2010.
Utiliser plusieurs fiches 3 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir fiche 1, cadre 3).

Inclure :
- ➜ le personnel en congé ou en disponibilité depuis moins de 6 mois au 31-12-2010
- ➜ les congréganistes non salariés
- ➜ le personnel mis à disposition (y compris le personnel enseignant de l'Éducation nationale)
- ➜ le personnel remplaçant les titulaires en congés ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus au 31-12-2010 (intérimaires inclus)

Exclure :
- ➜ les personnes suivies ou accueillies par le service ou l'établissement, même si elles y exercent une activité professionnelle en relation avec le fonctionnement de l'établissement ou du service
- ➜ le personnel en congés ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus au 31-12-2010
- ➜ le personnel à la charge de la clientèle (médecins ou personnels paramédicaux libéraux rendant visite à leurs clients et payés directement par eux)
- ➜ le personnel des sociétés de sous-traitance
- ➜ les personnels bénévoles
- ➜ le personnel remplaçant les titulaires en congés depuis moins de 6 mois
- ➜ les stagiaires rémunérés ou non (à l'exception des candidats-élèves qui doivent être décrits dans le personnel).

Équivalent temps plein (col. 4)

Il s'agit de reporter le temps de travail hebdomadaire de la personne dans l'établissement ou le service au temps de travail statutaire.
Exemples :
- ➜ *pour un éducateur spécialisé à mi-temps dans l'établissement, inscrire « 412 » en colonne 8 et « 0,50 » en colonne 4,*
- ➜ *pour un psychologue à la vacation exerçant 3 heures par semaine dans l'établissement, inscrire « 601 » en colonne 8 et « 0,09 » (3/35 = 0,09) en colonne 4,*
- ➜ *pour une personne exerçant au sein de la même structure 3/4 de son temps la fonction de directeur et 1/4 de son temps la fonction d'éducateur spécialisé, inscrire « 101 » en colonne 8 et « 1,00 » en colonne 4,*
- ➜ *enfin, si un animateur exerce à mi-temps dans l'établissement et à mi-temps dans un autre établissement, inscrire « 424 » en colonne 8 et « 0,50 » en colonne 4. L'autre établissement devra faire de même s'il est concerné par l'enquête.*

Statut ou type de contrat (col. 6)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Fonction publique ou convention (col. 7)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Fonction principale exercée (col. 8)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Diplôme ou corps statutaire (col. 9)

est le diplôme correspondant à la fonction occupée déclarée. A renseigner uniquement si la fonction principale exercée est la suivante : directeur (code 101), chef de service éducatif (code 308), enseignant (codes 401 à 406), éducateur spécialisé (code 412), moniteur éducateur (code 413), éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants (code 414), aide médico-psychologique (code 415), animateur social (code 424). Pour les fonctions non concernées, laisser à blanc.
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Région d'obtention du diplôme (col. 11)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Equivalent temps plein	Année de prise de fonction dans la structure	Statut ou type de contrat	Fonction publique ou convention	Fonction principale exercée	ATTENTION. A remplir uniquement si fonction = 101, 308, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 412, 413, 414, 415, 424		
								Diplôme ou corps statutaire	Année d'obtention du diplôme	Région d'obtention du diplôme
col. 1	col. 2	col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11
|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|,|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|

FICHE 4
ENFANTS ET ADOLESCENTS ACCUEILLIS DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 4 a pour objectif de décrire individuellement les enfants accueillis dans chacune des unités définies dans le cadre A1 de la fiche 2. Il s'agit des effectifs présents au 31 décembre 2010 y compris ceux temporairement absents (pour vacances par exemple). Merci de vérifier que le nombre de personnes décrites est identique à celui déclaré sur la fiche 2, cadre A2.
Utiliser plusieurs fiches 4 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir Fiche 1, cadre 3).

N° d'unité (col. 2)

Indiquer le ou les numéro(s) d'unité où l'enfant est accueilli au 31 déc. 2010 en se référant à la Fiche 2 cadre A1.

Amendement Creton (col. 5)

Si le jeune est maintenu dans la structure au titre de l'amendement Creton (Article L.242-4 du Code de l'action sociale et des familles), coder 1 sinon, coder 0.

Handicap (Pathologie – Déficiences principale et associée – Incapacités) (col. 6 à 16)

Se reporter aux consignes et aux nomenclatures présentées sur le rabat.

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant (col. 17)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Hébergement autre que la structure d'accueil (col. 18)

Indiquer le mode d'hébergement le plus fréquemment utilisé autre que la structure d'accueil. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Type de scolarisation et Classe suivie AU 31 DEC. 2010 (col. 19 et 20)

Utiliser les nomenclatures sur le rabat.

Type de scolarisation et Classe suivie AVANT l'admission (col. 22 et 23)

A renseigner uniquement pour les enfants entrés en 2010. Pour les enfants entrés avant 2010, laisser en blanc. Utiliser les nomenclatures sur le rabat.

Département de domicile des parents (col. 24)

ou du lieu de résidence de l'enfant (autre que l'établissement) ou du lieu de résidence de son représentant légal. Utiliser les codes normalisés des départements sur deux chiffres. Pour les DOM et la Corse, utiliser : 9A=Guadeloupe, 9B=Martinique, 9C=Guyane, 9D=Réunion, 2A=Corse-du-Sud et 2B=Haute-Corse. Pour les TOM, indiquer le code 98 et pour l'étranger le code 99. Si le département de domicile est inconnu, coder 00. Si l'enfant est accueilli par une famille d'accueil, ne pas indiquer le département de cette famille mais celui des parents.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	N° d'unité (voir fiche 2 cadre A1) 1ère unité	2ème unité	Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Amendement Creton oui = 1 non = 0	Handicap: Pathologie	Déficience principale	Déficience associée	Incapacités Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Hébergement en dehors de la structure	Scolarisation au 31 déc. 2010: Type	Classe suivie	Année d'entrée dans la structure	ATTENTION Seulement si année d'entrée = 2010 — Scolarisation avant admission: Type	Classe suivie	Département de domicile des parents
col. 1	col. 2		col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11	col. 12	col. 13	col. 14	col. 15	col. 16	col. 17	col. 18	col. 19	col. 20	col. 21	col. 22	col. 23	col. 24
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__\

Nomenclature « Déficience principale » et « Déficience associée » (col. 7 et col. 8)	
	DÉFICIENCES INTELLECTUELLES
11	**Retard mental profond et sévère :** comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	**Retard mental moyen :** comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	**Retard mental léger :** comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
14	**Autres déficiences de l'intelligence :** cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
	TROUBLES DU PSYCHISME
21	**Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience** (y compris crise d'épilepsie)
22	**Troubles des conduites et du comportement** non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
23	**Troubles du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves :** comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
24	**Autres troubles du psychisme :** troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
	TROUBLES DE LA PAROLE ET DU LANGAGE *(à l'exclusion des troubles du langage dus à une surdité)*
31	**Troubles spécifiques du développement du langage** (ex. dysphasie)
32	**Autres troubles du développement de la parole et du langage**
	DÉFICIENCES AUDITIVES *(en cas de déficience auditive asymétrique, classer la déficience en fonction du côté le moins atteint)*
41	**Déficience auditive bilatérale profonde** (supérieure à 90 dB)
42	**Déficience auditive bilatérale sévère** (supérieure à 70 dB et inférieure ou égale à 90 dB)
43	**Déficience de l'acuité auditive moyenne** (supérieure à 40 dB et inférieure ou égale à 70 dB)
44	**Déficience de l'acuité auditive légère** (inférieure ou égale à 40 dB)
45	**Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration**
	DÉFICIENCES VISUELLES
51	**Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux :** cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
52	**Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel :** cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire…), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
	DÉFICIENCES MOTRICES
61	**Absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres** (par exemple amputation)
62	**Déficience motrice légère ou modérée des quatre membres** (par exemple tétraparésie, quadriparésie)
63	**Déficience motrice importante des quatre membres** (par exemple tétraplégie, quadriplégie)
64	**Déficience motrice légère ou modérée des deux membres inférieurs** (par exemple paraparésie)
65	**Déficience motrice importante des deux membres inférieurs** (par exemple paraplégie)
66	**Déficience motrice des membres supérieur et inférieur homolatéraux** (par exemple hémiplégie)
67	**Autres déficiences légères ou modérées de la motricité** (par exemple mouvements incontrôlés ou involontaires légers ou modérés)
68	**Autres déficiences importantes de la motricité** (par exemple mouvements incontrôlés ou involontaires importants)
	PLURIHANDICAP (plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale)
71	**Surdi-cécité**
72	**Autre plurihandicap** à l'exception de la surdi-cécité (71) et du polyhandicap (90)
	DÉFICIENCES VISCÉRALES, MÉTABOLIQUES, NUTRITIONNELLES
80	**Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires…** non prises en compte dans les autres rubriques
	POLYHANDICAP
90	**Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante**
99	**Autres déficiences non désignées par ailleurs**
00	**AUCUNE DEFICIENCE ASSOCIEE (col. 8)**

Nomenclature « Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant » (col. 17)	
1	Internat complet (y compris le week-end)
2	Internat de semaine
3	Internat séquentiel (pas toutes les nuits de la semaine)
4	Externat
5	Accueil de jour séquentiel (quelques jours par semaine, quelques heures par jour, …)
6	Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire
7	Autre

Nomenclature « Hébergement autre que la structure d'accueil » (y compris le week-end) **(col. 18)**	
1	Parents ou autre membre de la famille ou tuteur
2	Famille d'accueil social
3	Famille d'accueil spécialisé
4	Autre hébergement
5	Sans objet (ne quitte pas la structure)

Nomenclature « Type de scolarisation » au 31 déc. 2010 et avant l'admission (col. 19 et col. 22)	
01	Non scolarisé
02	Unité d'enseignement dans un établissement médico-social
03	Unité d'enseignement située dans un établissement scolaire
04	Établissement scolaire à temps partiel : entre une ½ journée et 1 journée par semaine (scolarisation individuelle)
05	Établissement scolaire à temps partiel : entre 1 journée et demi et 3 journées et demi par semaine (scolarisation individuelle)
06	Établissement scolaire à temps complet (scolarisation individuelle)
07	Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)
08	Unité pédagogique d'intégration (UPI)
09	Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
10	Établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
99	Autre

Nomenclature « Classe suivie » au 31 décembre 2010 et avant l'admission (col. 20 et col. 23)	
01	ENFANT NON SCOLARISE
	PREMIER DEGRE
02	Cycle des apprentissages (classes maternelles sauf grande section)
03	Cycle 1 (grande section maternelle et CP)
04	Cycle 2 (CE1 et CE2)
05	Cycle 3 (CM1 et CM2)
06	Niveau non déterminé
	SECOND DEGRE
07	Classes de la 6ème à la 3ème
08	Classes de la 2nde à la Tle enseignement général ou technologique
09	Classes de l'enseignement professionnel, apprentissage
10	Niveau non déterminé
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
11	Filières courtes (BTS, …)
12	Autres études supérieures

FICHE 4
ENFANTS ET ADOLESCENTS ACCUEILLIS DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 4 a pour objectif de décrire individuellement les enfants accueillis dans chacune des unités définies dans le cadre A1 de la fiche 2. Il s'agit des effectifs présents au 31 décembre 2010 y compris ceux temporairement absents (pour vacances par exemple). Merci de vérifier que le nombre de personnes décrites est identique à celui déclaré sur la fiche 2, cadre A2.
Utiliser plusieurs fiches 4 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir Fiche 1, cadre 3).

N° d'unité (col. 2)

Indiquer le ou les numéro(s) d'unité où l'enfant est accueilli au 31 déc. 2010 en se référant à la Fiche 2 cadre A1.

Amendement Creton (col. 5)

Si le jeune est maintenu dans la structure au titre de l'amendement Creton (Article L.242-4 du Code de l'action sociale et des familles), coder 1 sinon, coder 0.

Handicap (Pathologie – Déficiences principale et associée – Incapacités) (col. 6 à 16)

Se reporter aux consignes et aux nomenclatures présentées sur le rabat.

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant (col. 17)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Hébergement autre que la structure d'accueil (col. 18)

Indiquer le mode d'hébergement le plus fréquemment utilisé autre que la structure d'accueil. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Type de scolarisation et Classe suivie AU 31 DEC. 2010 (col. 19 et 20)

Utiliser les nomenclatures sur le rabat.

Type de scolarisation et Classe suivie AVANT l'admission (col. 22 et 23)

A renseigner uniquement pour les enfants entrés en 2010. Pour les enfants entrés avant 2010, laisser en blanc. Utiliser les nomenclatures sur le rabat.

Département de domicile des parents (col. 24)

ou du lieu de résidence de l'enfant (autre que l'établissement) ou du lieu de résidence de son représentant légal. Utiliser les codes normalisés des départements sur deux chiffres. Pour les DOM et la Corse, utiliser : 9A=Guadeloupe, 9B=Martinique, 9C=Guyane, 9D=Réunion, 2A=Corse-du-Sud et 2B=Haute-Corse. Pour les TOM, indiquer le code 98 et pour l'étranger le code 99. Si le département de domicile est inconnu, coder 00. Si l'enfant est accueilli par une famille d'accueil, ne pas indiquer le département de cette famille mais celui des parents.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	N° d'unité (voir fiche 2 cadre A1) 1ère unité	2ème unité	Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Amendement Creton oui = 1 non = 0	Handicap: Pathologie	Déficience principale	Déficience associée	Incapacités Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Hébergement en dehors de la structure	Scolarisation au 31 déc. 2010: Type	Classe suivie	Année d'entrée dans la structure	ATTENTION Seulement si année d'entrée = 2010 — Scolarisation avant admission: Type	Classe suivie	Département de domicile des parents
col. 1	col. 2		col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11	col. 12	col. 13	col. 14	col. 15	col. 16	col. 17	col. 18	col. 19	col. 20	col. 21	col. 22	col. 23	col. 24
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__\

Nomenclature « Déficience principale » et « Déficience associée » (col. 7 et col. 8)	
	DÉFICIENCES INTELLECTUELLES
11	**Retard mental profond et sévère :** comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	**Retard mental moyen :** comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	**Retard mental léger :** comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
14	**Autres déficiences de l'intelligence :** cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
	TROUBLES DU PSYCHISME
21	**Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience** (y compris crise d'épilepsie)
22	**Troubles des conduites et du comportement** non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
23	**Troubles du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves :** comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
24	**Autres troubles du psychisme :** troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
	TROUBLES DE LA PAROLE ET DU LANGAGE *(à l'exclusion des troubles du langage dus à une surdité)*
31	**Troubles spécifiques du développement du langage** (ex. dysphasie)
32	**Autres troubles du développement de la parole et du langage**
	DÉFICIENCES AUDITIVES *(en cas de déficience auditive asymétrique, classer la déficience en fonction du côté le moins atteint)*
41	**Déficience auditive bilatérale profonde** (supérieure à 90 dB)
42	**Déficience auditive bilatérale sévère** (supérieure à 70 dB et inférieure ou égale à 90 dB)
43	**Déficience de l'acuité auditive moyenne** (supérieure à 40 dB et inférieure ou égale à 70 dB)
44	**Déficience de l'acuité auditive légère** (inférieure ou égale à 40 dB)
45	**Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration**
	DÉFICIENCES VISUELLES
51	**Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux :** cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
52	**Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel :** cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire…), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
	DÉFICIENCES MOTRICES
61	**Absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres** (par exemple amputation)
62	**Déficience motrice légère ou modérée des quatre membres** (par exemple tétraparésie, quadriparésie)
63	**Déficience motrice importante des quatre membres** (par exemple tétraplégie, quadriplégie)
64	**Déficience motrice légère ou modérée des deux membres inférieurs** (par exemple paraparésie)
65	**Déficience motrice importante des deux membres inférieurs** (par exemple paraplégie)
66	**Déficience motrice des membres supérieur et inférieur homolatéraux** (par exemple hémiplégie)
67	**Autres déficiences légères ou modérées de la motricité** (par exemple mouvements incontrôlés ou involontaires légers ou modérés)
68	**Autres déficiences importantes de la motricité** (par exemple mouvements incontrôlés ou involontaires importants)
	PLURIHANDICAP (plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale)
71	**Surdi-cécité**
72	**Autre plurihandicap** à l'exception de la surdi-cécité (71) et du polyhandicap (90)
	DÉFICIENCES VISCÉRALES, MÉTABOLIQUES, NUTRITIONNELLES
80	**Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires…** non prises en compte dans les autres rubriques
	POLYHANDICAP
90	**Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante**
99	**Autres déficiences non désignées par ailleurs**
00	**AUCUNE DEFICIENCE ASSOCIEE (col. 8)**

Nomenclature « Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant » (col. 17)	
1	Internat complet (y compris le week-end)
2	Internat de semaine
3	Internat séquentiel (pas toutes les nuits de la semaine)
4	Externat
5	Accueil de jour séquentiel (quelques jours par semaine, quelques heures par jour, …)
6	Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire
7	Autre

Nomenclature « Hébergement autre que la structure d'accueil » (y compris le week-end) **(col. 18)**	
1	Parents ou autre membre de la famille ou tuteur
2	Famille d'accueil social
3	Famille d'accueil spécialisé
4	Autre hébergement
5	Sans objet (ne quitte pas la structure)

Nomenclature « Type de scolarisation » au 31 déc. 2010 et avant l'admission (col. 19 et col. 22)	
01	Non scolarisé
02	Unité d'enseignement dans un établissement médico-social
03	Unité d'enseignement située dans un établissement scolaire
04	Établissement scolaire à temps partiel : entre une ½ journée et 1 journée par semaine (scolarisation individuelle)
05	Établissement scolaire à temps partiel : entre 1 journée et demi et 3 journées et demi par semaine (scolarisation individuelle)
06	Établissement scolaire à temps complet (scolarisation individuelle)
07	Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)
08	Unité pédagogique d'intégration (UPI)
09	Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
10	Établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
99	Autre

Nomenclature « Classe suivie » au 31 décembre 2010 et avant l'admission (col. 20 et col. 23)	
01	ENFANT NON SCOLARISE
	PREMIER DEGRE
02	Cycle des apprentissages (classes maternelles sauf grande section)
03	Cycle 1 (grande section maternelle et CP)
04	Cycle 2 (CE1 et CE2)
05	Cycle 3 (CM1 et CM2)
06	Niveau non déterminé
	SECOND DEGRE
07	Classes de la 6ème à la 3ème
08	Classes de la 2nde à la Tle enseignement général ou technologique
09	Classes de l'enseignement professionnel, apprentissage
10	Niveau non déterminé
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
11	Filières courtes (BTS, …)
12	Autres études supérieures

FICHE 5
ENFANTS ET ADOLESCENTS
SORTIS DEFINITIVEMENT AU COURS DE 2010

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 5 a pour but de décrire tous les enfants et adolescents sortis définitivement de l'établissement ou du service au cours de l'année 2010.
Utiliser plusieurs fiches 5 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir Fiche 1, cadre 3).
Remarque : les enfants et adolescents sortis d'une unité dont le mode d'accueil est **« Accueil temporaire »** ne doivent pas être décrits.

N° d'unité (col. 2)

Indiquer le ou les numéro(s) d'unité où était accueilli l'enfant avant sa sortie en se référant à la Fiche 2 cadre A1.

Amendement Creton (col. 5)

Si le jeune était maintenu dans la structure au titre de l'amendement Creton (Article L.242-4 du Code de l'action sociale et des familles), coder 1, sinon coder 0.

Déficience principale (col. 6)

La déficience principale est celle qui apparaît la plus invalidante. Certains regroupements sont proposés : le plurihandicap (codes 71 et 72) et le polyhandicap (code 90). Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Type de scolarisation AVANT la sortie (col. 9)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Classe suivie AVANT la sortie (col. 10)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Activité ou accueil en journée APRES la sortie (col. 12)

Il s'agit d'indiquer l'activité exercée par le jeune immédiatement après sa sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement APRES la sortie (col. 13)

Il s'agit d'indiquer le mode d'hébergement du jeune immédiatement après sa sortie. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Type de scolarisation APRES la sortie (col. 14)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Classe suivie APRES la sortie (col. 15)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	N° d'unité (voir fiche 2 cadre A1)		Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Amendement Creton oui = 1 non = 0	Déficience principale	Date d'entrée		Situation avant la sortie		Mois de sortie	Situation après la sortie			
	1ère unité	2ème unité					Mois	Année	Type de scolarisation	Classe suivie		Activité ou accueil en journée	Logement ou hébergement	Type de scolarisation	Classe suivie
col. 1	col. 2		col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11	col. 12	col. 13	col. 14	col. 15
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|

FICHE 5
ENFANTS ET ADOLESCENTS
SORTIS DEFINITIVEMENT AU COURS DE 2010

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 5 a pour but de décrire tous les enfants et adolescents sortis définitivement de l'établissement ou du service au cours de l'année 2010.
Utiliser plusieurs fiches 5 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir Fiche 1, cadre 3).
Remarque : les enfants et adolescents sortis d'une unité dont le mode d'accueil est **« Accueil temporaire »** ne doivent pas être décrits.

N° d'unité (col. 2)

Indiquer le ou les numéro(s) d'unité où était accueilli l'enfant avant sa sortie en se référant à la Fiche 2 cadre A1.

Amendement Creton (col. 5)

Si le jeune était maintenu dans la structure au titre de l'amendement Creton (Article L.242-4 du Code de l'action sociale et des familles), coder 1, sinon coder 0.

Déficience principale (col. 6)

La déficience principale est celle qui apparaît la plus invalidante. Certains regroupements sont proposés : le plurihandicap (codes 71 et 72) et le polyhandicap (code 90). Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Type de scolarisation AVANT la sortie (col. 9)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Classe suivie AVANT la sortie (col. 10)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Activité ou accueil en journée APRES la sortie (col. 12)

Il s'agit d'indiquer l'activité exercée par le jeune immédiatement après sa sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement APRES la sortie (col. 13)

Il s'agit d'indiquer le mode d'hébergement du jeune immédiatement après sa sortie. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Type de scolarisation APRES la sortie (col. 14)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Classe suivie APRES la sortie (col. 15)

Utiliser la nomenclature sur le rabat.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	N° d'unité (voir fiche 2 cadre A1)		Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Amendement Creton oui = 1 non = 0	Déficience principale	Date d'entrée		Situation avant la sortie		Mois de sortie	Situation après la sortie			
	1ère unité	2ème unité					Mois	Année	Type de scolarisation	Classe suivie		Activité ou accueil en journée	Logement ou hébergement	Type de scolarisation	Classe suivie
col. 1	col. 2		col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11	col. 12	col. 13	col. 14	col. 15
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|

FICHE 6
ADULTES ACCUEILLIS
DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 6 a pour objectif de décrire individuellement les adultes accueillis dans chacune des unités définies dans le cadre A1 de la fiche 2. Il s'agit des effectifs présents au 31 décembre 2010 y compris ceux temporairement absents (pour vacances par exemple).
Merci de vérifier que le nombre de personnes décrites est identique à celui déclaré sur la fiche 2, cadre A2.
Utiliser plusieurs fiches 6 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir Fiche 1, cadre 3).

N° d'unité (col. 2)
Indiquer le ou les numéro(s) d'unité où l'adulte est accueilli au 31 déc. 2010 en se référant à la Fiche 2 cadre A1.

Handicap (Pathologie – Déficiences principale et associée – Incapacités) (col. 5 à 16)
Se reporter aux consignes et aux nomenclatures présentées sur le rabat.

Activité ou accueil en journée au 31 déc. 2010 (col. 17)
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement au 31 déc. 2010 (col. 18)
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Activité ou accueil en journée AVANT l'admission (col. 20)
A renseigner uniquement pour les adultes entrés en 2010. Pour les adultes entrés avant 2010, laisser en blanc.
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement AVANT l'admission (col. 21)
A renseigner uniquement pour les adultes entrés en 2010. Pour les adultes entrés avant 2010, laisser en blanc.
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Département de résidence (col. 22)
Il s'agit du département où résidait l'adulte avant son admission dans la structure. Utiliser les codes normalisés des départements sur deux chiffres. Pour les DOM et la Corse, utiliser : 9A=Guadeloupe, 9B=Martinique, 9C=Guyane, 9D=Réunion, 2A=Corse-du-Sud et 2B=Haute-Corse. Pour les TOM, indiquer le code 98 et pour l'étranger le code 99. Si le département est inconnu, coder 00.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	N° d'unité (voir fiche 2 cadre A1)		Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Handicap													Situation au 31 déc. 2010		Année d'entrée dans la structure	ATTENTION Seulement si année d'entrée = 2010 Situation avant admission		Département de résidence (avant admission)
					Pathologie	Déficience principale	Déficience associée	Incapacités										Activité ou accueil en journée	Logement ou hébergement		Activité ou accueil en journée	Logement ou hébergement	
	1ère unité	2ème unité						Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9							
col. 1	col. 2		col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11	col. 12	col. 13	col. 14	col. 15	col. 16	col. 17	col. 18	col. 19	col. 20	col. 21	col. 22
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|	|__\

Nomenclature « Déficience principale » et « Déficience associée » (col. 6 et Col. 7)

	DÉFICIENCES INTELLECTUELLES
11	**Retard mental profond et sévère :** comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	**Retard mental moyen :** comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	**Retard mental léger :** comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
14	**Autres déficiences de l'intelligence :** cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
	TROUBLES DU PSYCHISME
21	**Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience** (y compris crise d'épilepsie)
22	**Troubles des conduites et du comportement** non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
23	**Troubles du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves :** comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
24	**Autres troubles du psychisme :** troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
	TROUBLES DE LA PAROLE ET DU LANGAGE (à l'exclusion des troubles du langage dus à une surdité)
31	**Troubles spécifiques du développement du langage** (ex. dysphasie)
32	**Autres troubles du développement de la parole et du langage**
	DÉFICIENCES AUDITIVES (en cas de déficience auditive asymétrique, classer la déficience en fonction du côté le moins atteint)
41	**Déficience auditive bilatérale profonde** (supérieure à 90 dB)
42	**Déficience auditive bilatérale sévère** (supérieure à 70 dB et inférieure ou égale à 90 dB)
43	**Déficience de l'acuité auditive moyenne** (supérieure à 40 dB et inférieure ou égale à 70 dB)
44	**Déficience de l'acuité auditive légère** (inférieure ou égale à 40 dB)
45	**Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration**
	DÉFICIENCES VISUELLES
51	**Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux :** cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
52	**Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel :** cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire…), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
	DÉFICIENCES MOTRICES
61	**Absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres** (par exemple amputation)
62	**Déficience motrice légère ou modérée des quatre membres** (par exemple tétraparésie, quadriparésie)
63	**Déficience motrice importante des quatre membres** (par exemple tétraplégie, quadriplégie)
64	**Déficience motrice légère ou modérée des deux membres inférieurs** (par exemple paraparésie)
65	**Déficience motrice importante des deux membres inférieurs** (par exemple paraplégie)
66	**Déficience motrice des membres supérieur et inférieur homolatéraux** (par exemple hémiplégie)
67	**Autres déficiences légères ou modérées de la motricité** (par exemple mouvements incontrôlés ou involontaires légers ou modérés)
68	**Autres déficiences importantes de la motricité** (par exemple mouvements incontrôlés ou involontaires importants)
	PLURIHANDICAP (plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale)
71	**Surdi-cécité**
72	**Autre plurihandicap** à l'exception de la surdi-cécité (71) et du polyhandicap (90)
	DÉFICIENCES VISCÉRALES, MÉTABOLIQUES, NUTRITIONNELLES
80	**Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires…** non prises en compte dans les autres rubriques
	POLYHANDICAP
90	**Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante**
99	**Autres déficiences non désignées par ailleurs**
00	**AUCUNE DEFICIENCE ASSOCIEE (col. 7)**

Nomenclature « Activité ou accueil en journée au 31 déc. 2010 » (col. 17)

01	Travail en ESAT à temps plein
02	Travail en ESAT à temps partiel + activités occupationnelles (SAS, accueil de jour …)
03	Travail en ESAT à temps partiel seulement
04	Travail dans une entreprise adaptée
05	Travail en milieu ordinaire
06	En formation ou en stage
07	Accueil en foyer occupationnel, foyer de vie ou accueil de jour
08	Accueil en MAS
09	Accueil en FAM
10	Sans activité professionnelle ou accueil médico-social en journée (y compris demandeur d'emploi)
99	**Autre activité ou accueil en journée**

NB : Pour les personnes suivies par un SAMSAH ou un SAVS, décrire l'activité ou l'accueil principal en journée de la personne (en dehors des activités proposées par ces services)

Nomenclature « Activité ou accueil en journée avant l'admission » (col. 20)

	ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE
11	Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD
12	Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD
13	En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME)
14	En établissement pour enfants polyhandicapés
15	En Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)
16	En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs
17	En établissement d'éducation sensorielle
18	En établissement pour enfants handicapés à l'étranger
	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
21	Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'aide par le travail (ESAT)
22	Emploi en entreprise adaptée
23	En attente de placement dans un ESAT
24	En attente de placement dans une entreprise adaptée
25	Emploi en milieu ordinaire
26	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire
27	En formation ou en stage
	AUTRE ACTIVITÉ OU ACCUEIL
31	Hospitalisation en psychiatrie
32	Autre hospitalisation
33	Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour
34	Accueil en MAS
35	Accueil en FAM
36	En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie
37	En attente de placement en MAS ou en FAM
38	Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger
40	**A domicile, sans activité, sans prise en charge**
88	**Activité inconnue**
99	**Autre**

Nomenclature « Logement ou hébergement au 31 déc. 2010 » et « Logement ou hébergement avant admission » (col. 18 et col. 21)

01	Logement personnel
02	Hébergé chez parents, proches
03	Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',…)
04	Famille d'accueil
05	Foyer d'hébergement
06	Foyer occupationnel ou foyer de vie
07	MAS ou FAM
08	Établissement de santé
09	Établissement social
10	Établissement pour personnes âgées
11	Centre de rééducation professionnelle (CRP)
12	Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale
88	**Inconnu**
99	**Autre**

FICHE 6
ADULTES ACCUEILLIS
DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 6 a pour objectif de décrire individuellement les adultes accueillis dans chacune des unités définies dans le cadre A1 de la fiche 2. Il s'agit des effectifs présents au 31 décembre 2010 y compris ceux temporairement absents (pour vacances par exemple).
Merci de vérifier que le nombre de personnes décrites est identique à celui déclaré sur la fiche 2, cadre A2.
Utiliser plusieurs fiches 6 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir Fiche 1, cadre 3).

N° d'unité (col. 2)
Indiquer le ou les numéro(s) d'unité où l'adulte est accueilli au 31 déc. 2010 en se référant à la Fiche 2 cadre A1.

Handicap (Pathologie – Déficiences principale et associée – Incapacités) (col. 5 à 16)
Se reporter aux consignes et aux nomenclatures présentées sur le rabat.

Activité ou accueil en journée au 31 déc. 2010 (col. 17)
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement au 31 déc. 2010 (col. 18)
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Activité ou accueil en journée AVANT l'admission (col. 20)
A renseigner uniquement pour les adultes entrés en 2010. Pour les adultes entrés avant 2010, laisser en blanc.
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement AVANT l'admission (col. 21)
A renseigner uniquement pour les adultes entrés en 2010. Pour les adultes entrés avant 2010, laisser en blanc.
Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Département de résidence (col. 22)
Il s'agit du département où résidait l'adulte avant son admission dans la structure. Utiliser les codes normalisés des départements sur deux chiffres. Pour les DOM et la Corse, utiliser : 9A=Guadeloupe, 9B=Martinique, 9C=Guyane, 9D=Réunion, 2A=Corse-du-Sud et 2B=Haute-Corse. Pour les TOM, indiquer le code 98 et pour l'étranger le code 99. Si le département est inconnu, coder 00.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	N° d'unité (voir fiche 2 cadre A1)		Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Handicap													Situation au 31 déc. 2010		Année d'entrée dans la structure	ATTENTION Seulement si année d'entrée = 2010 Situation avant admission		Département de résidence (avant admission)
					Pathologie	Déficience principale	Déficience associée	Incapacités										Activité ou accueil en journée	Logement ou hébergement		Activité ou accueil en journée	Logement ou hébergement	
	1ère unité	2ème unité						Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9							
col. 1	col. 2		col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11	col. 12	col. 13	col. 14	col. 15	col. 16	col. 17	col. 18	col. 19	col. 20	col. 21	col. 22
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|

Nomenclature « Déficience principale » et « Déficience associée » (col. 6 et Col. 7)

	DÉFICIENCES INTELLECTUELLES
11	**Retard mental profond et sévère :** comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	**Retard mental moyen :** comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	**Retard mental léger :** comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
14	**Autres déficiences de l'intelligence :** cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
	TROUBLES DU PSYCHISME
21	**Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience** (y compris crise d'épilepsie)
22	**Troubles des conduites et du comportement** non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
23	**Troubles du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves :** comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
24	**Autres troubles du psychisme :** troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
	TROUBLES DE LA PAROLE ET DU LANGAGE (à l'exclusion des troubles du langage dus à une surdité)
31	**Troubles spécifiques du développement du langage** (ex. dysphasie)
32	**Autres troubles du développement de la parole et du langage**
	DÉFICIENCES AUDITIVES (en cas de déficience auditive asymétrique, classer la déficience en fonction du côté le moins atteint)
41	**Déficience auditive bilatérale profonde** (supérieure à 90 dB)
42	**Déficience auditive bilatérale sévère** (supérieure à 70 dB et inférieure ou égale à 90 dB)
43	**Déficience de l'acuité auditive moyenne** (supérieure à 40 dB et inférieure ou égale à 70 dB)
44	**Déficience de l'acuité auditive légère** (inférieure ou égale à 40 dB)
45	**Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration**
	DÉFICIENCES VISUELLES
51	**Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux :** cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
52	**Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel :** cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire…), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
	DÉFICIENCES MOTRICES
61	**Absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres** (par exemple amputation)
62	**Déficience motrice légère ou modérée des quatre membres** (par exemple tétraparésie, quadriparésie)
63	**Déficience motrice importante des quatre membres** (par exemple tétraplégie, quadriplégie)
64	**Déficience motrice légère ou modérée des deux membres inférieurs** (par exemple paraparésie)
65	**Déficience motrice importante des deux membres inférieurs** (par exemple paraplégie)
66	**Déficience motrice des membres supérieur et inférieur homolatéraux** (par exemple hémiplégie)
67	**Autres déficiences légères ou modérées de la motricité** (par exemple mouvements incontrôlés ou involontaires légers ou modérés)
68	**Autres déficiences importantes de la motricité** (par exemple mouvements incontrôlés ou involontaires importants)
	PLURIHANDICAP (plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale)
71	**Surdi-cécité**
72	**Autre plurihandicap** à l'exception de la surdi-cécité (71) et du polyhandicap (90)
	DÉFICIENCES VISCÉRALES, MÉTABOLIQUES, NUTRITIONNELLES
80	**Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires…** non prises en compte dans les autres rubriques
	POLYHANDICAP
90	**Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante**
99	**Autres déficiences non désignées par ailleurs**
00	**AUCUNE DEFICIENCE ASSOCIEE (col. 7)**

Nomenclature « Activité ou accueil en journée au 31 déc. 2010 » (col. 17)

01	Travail en ESAT à temps plein
02	Travail en ESAT à temps partiel + activités occupationnelles (SAS, accueil de jour …)
03	Travail en ESAT à temps partiel seulement
04	Travail dans une entreprise adaptée
05	Travail en milieu ordinaire
06	En formation ou en stage
07	Accueil en foyer occupationnel, foyer de vie ou accueil de jour
08	Accueil en MAS
09	Accueil en FAM
10	Sans activité professionnelle ou accueil médico-social en journée (y compris demandeur d'emploi)
99	**Autre activité ou accueil en journée**

NB : Pour les personnes suivies par un SAMSAH ou un SAVS, décrire l'activité ou l'accueil principal en journée de la personne (en dehors des activités proposées par ces services)

Nomenclature « Activité ou accueil en journée avant l'admission » (col. 20)

	ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE
11	Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD
12	Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD
13	En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME)
14	En établissement pour enfants polyhandicapés
15	En Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)
16	En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs
17	En établissement d'éducation sensorielle
18	En établissement pour enfants handicapés à l'étranger
	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
21	Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'aide par le travail (ESAT)
22	Emploi en entreprise adaptée
23	En attente de placement dans un ESAT
24	En attente de placement dans une entreprise adaptée
25	Emploi en milieu ordinaire
26	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire
27	En formation ou en stage
	AUTRE ACTIVITÉ OU ACCUEIL
31	Hospitalisation en psychiatrie
32	Autre hospitalisation
33	Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour
34	Accueil en MAS
35	Accueil en FAM
36	En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie
37	En attente de placement en MAS ou en FAM
38	Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger
40	**A domicile, sans activité, sans prise en charge**
88	**Activité inconnue**
99	**Autre**

Nomenclature « Logement ou hébergement au 31 déc. 2010 » et « Logement ou hébergement avant admission » (col. 18 et col. 21)

01	Logement personnel
02	Hébergé chez parents, proches
03	Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',…)
04	Famille d'accueil
05	Foyer d'hébergement
06	Foyer occupationnel ou foyer de vie
07	MAS ou FAM
08	Établissement de santé
09	Établissement social
10	Établissement pour personnes âgées
11	Centre de rééducation professionnelle (CRP)
12	Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale
88	**Inconnu**
99	**Autre**

FICHE 7
ADULTES SORTIS DEFINITIVEMENT
AU COURS DE 2010

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 7 a pour but de décrire tous les adultes sortis définitivement de l'établissement ou du service au cours de l'année 2010.
Utiliser plusieurs fiches 7 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir Fiche 1, cadre 3).
Remarque : les adultes sortis d'une unité dont le mode d'accueil est **« Accueil temporaire »** ne doivent pas être décrits.

N° d'unité (col. 2)

Indiquer le ou les numéro(s) d'unité où l'adulte était accueilli avant sa sortie en se référant à la Fiche 2 cadre A1.

Déficience principale (col. 7) :

La déficience principale est celle qui apparaît la plus invalidante. Certains regroupements sont proposés : le plurihandicap (codes 71 et 72) et le polyhandicap (code 90). Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement AVANT la sortie (col. 8)

Il s'agit d'indiquer l'hébergement immédiatement avant la sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Activité ou accueil en journée AVANT la sortie (col. 9)

Il s'agit d'indiquer l'activité exercée immédiatement avant la sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement APRES la sortie (col. 11)

Il s'agit d'indiquer l'hébergement immédiatement après la sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Activité ou accueil en journée APRES la sortie (col. 12)

Il s'agit d'indiquer l'activité exercée immédiatement après la sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	N° d'unité (voir fiche 2 cadre A1)		Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Date d'entrée		Déficience principale	Situation avant la sortie		Mois de sortie	Situation après la sortie	
	1ère unité	2ème unité			Mois	Année		Logement ou hébergement	Activité ou accueil en journée		Logement ou hébergement	Activité ou accueil en journée
col. 1	col. 2		col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11	col. 12
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|

FICHE 7
ADULTES SORTIS DEFINITIVEMENT
AU COURS DE 2010

ES 2010 : ENQUÊTE AUPRÈS DES STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Numéro FINESS de la structure : |__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 7 a pour but de décrire tous les adultes sortis définitivement de l'établissement ou du service au cours de l'année 2010.
Utiliser plusieurs fiches 7 si besoin ; s'en procurer en s'adressant au correspondant ARS (voir Fiche 1, cadre 3).
Remarque : les adultes sortis d'une unité dont le mode d'accueil est **« Accueil temporaire »** ne doivent pas être décrits.

N° d'unité (col. 2)

Indiquer le ou les numéro(s) d'unité où l'adulte était accueilli avant sa sortie en se référant à la Fiche 2 cadre A1.

Déficience principale (col. 7) :

La déficience principale est celle qui apparaît la plus invalidante. Certains regroupements sont proposés : le plurihandicap (codes 71 et 72) et le polyhandicap (code 90). Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement AVANT la sortie (col. 8)

Il s'agit d'indiquer l'hébergement immédiatement avant la sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Activité ou accueil en journée AVANT la sortie (col. 9)

Il s'agit d'indiquer l'activité exercée immédiatement avant la sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Logement ou hébergement APRES la sortie (col. 11)

Il s'agit d'indiquer l'hébergement immédiatement après la sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

Activité ou accueil en journée APRES la sortie (col. 12)

Il s'agit d'indiquer l'activité exercée immédiatement après la sortie de la structure. Utiliser la nomenclature sur le rabat.

N° d'ordre (numéroter de 1 à n)	N° d'unité (voir fiche 2 cadre A1)		Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Date d'entrée		Déficience principale	Situation avant la sortie		Mois de sortie	Situation après la sortie	
	1ère unité	2ème unité			Mois	Année		Logement ou hébergement	Activité ou accueil en journée		Logement ou hébergement	Activité ou accueil en journée
col. 1	col. 2		col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10	col. 11	col. 12
|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|